Assurance qualité des travaux voies – Livret 1.10

PRÉSENTIEL

Description des modalités, exigences, obligations et responsabilités de mise en œuvre de l'Assurance Qualité en milieu ferroviaire, telles que prévues par le nouveau livret 1.10, depuis la procédure de consultation jusqu'à la fin de la période de garantie des travaux qui s'imposent aux entreprises titulaires et aux MOE.

- **Code Raf :** IGAQTV110
- **Niveau :** 2 - Initial
- **Durée :** 2 jours
- **Tarif :** à partir de 1 300.00€ HT

- **Prérequis :** Aucun

Présentation

Objectif pédagogique :

Savoir appréhender ses obligations et responsabilités nées du nouveau livret 1.10, celles des entreprises titulaires du marché de travaux, les outils à employer, les documents correspondants, l'organisation et le pilotage à mettre en oeuvre pour les différentes phases :

- Phase de consultation et de remise des offres
- Phase de notification et de démarrage du chantier
- Phase de suivi de chantier
- Phase réception et clôture du chantier

Programme

- Généralités sur le livret qualité

- Exigence qualité au niveau de la procédure de consultation
- Organisation, obligations et contrôle du titulaire du marché et du maître d'œuvre
- Les documents de suivi d'exécution des travaux
- Nature et présentation des documents à fournir par le titulaire des marchés
- Les documents constitutifs du PAQ
- La réception des travaux
- Revue et bilan de qualité de fin de travaux
- Garanties légales et contractuelles
- Exigences spécifiques liées aux projets en milieu ferroviaire

---

Méthodes mobilisées

Expositive, interrogative et échanges

Public cible

La formation vise plutôt des personnels ayant **une fonction d'encadrant de chantier** avec un minimum de connaissances de la pratique des travaux tels que :

- Responsable de lots de travaux / Conducteur de Travaux
- Technicien Opérationnel Voie « KV » / Qualiticien ou Contrôleur qualité Voie
- Chef de Projet Opérationnel/ Chef de Projet
- Coordinateur Etude et Projet / Responsable ou Agent d'étude Voie

---

Modalités

01 **Appréciation**

Un questionnaire d'appréciation est systématiquement envoyé après la formation.

02 **Évaluation**

L'atteinte des objectifs de la formation est évaluée durant la formation.

Une auto-évaluation de l'atteinte des objectifs et de la mise en œuvre des acquis est envoyée à l'apprenant 2 à 3 mois après de la formation.

03

Inscription

- Pour les collaborateurs SNCF, inscription auprès de votre Cofo
- Pour les entreprises externes, contactez anne.ponchel@udi-sncf.com ou commercial@udi-sncf.com

Délais d'accès : Inscription possible **jusqu'à 15 jours avant la formation**

Version active du 2025/03/19

Pour une question sur le contenu de la formation :
developpement@monudi.com

Pour une question administrative sur la formation :
production@monudi.com